

Des zones d'emploi moins spécialisées structurées par les pôles urbains

Redéfinies en 2010, sur la base des navettes domicile-travail de la période 2006-2010, les treize zones d'emploi, dont deux zones interrégionales, qui composent la Picardie, sont des espaces géographiques à l'intérieur desquels les établissements trouvent l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Au regard du portrait en 2010 de l'appareil productif des zones d'emploi, objet de ce dossier, la carte des territoires de la Picardie confirme l'affinité de la région pour les activités industrielles et agricoles. La prépondérance de l'industrie, qui demeure l'apanage des plus petites zones d'emploi, a néanmoins cédé le pas à une économie plus diversifiée dans les territoires structurés autour des plus grands pôles urbains.

"La tertiarisation de l'économie et le rétrécissement de la sphère productive"¹ de l'économie nationale ont largement contribué à remodeler les zones d'emploi d'une région très industrielle comme la Picardie. Cette transformation a entraîné une moindre spécialisation des zones d'emplois et un remodelage de leurs contours en 2010 ; elles sont ainsi passées de 14 à 13.

Le tertiaire prend le pas sur l'industrie dans le Sud Picardie

La classification des zones d'emploi de la métropole selon les trois sphères économiques² en 1975, 1990 et 2009 montre comment le paysage économique de la région a évolué. Les changements intervenus pour la zone Sud-Picardie³, un peu plus étendue que l'ancienne zone du Sud-Oise, sont révélateurs d'une évolution partagée par les grandes zones d'emploi de la région.

En 2010, le Sud-Oise est le second pôle d'emploi industriel de la région avec 18 000 emplois salariés, cependant l'industrie ne représente que 18% de l'emploi total, deux points de moins qu'en région et deux points de plus qu'en France.

Classée parmi les zones industrielles en 1975, comme la plupart des zones d'emploi du Nord-est de la France, l'ancienne zone du Sud-Oise devient à la fois tertiaire et industrielle en 1990. En 2009, l'industrie ne fait plus partie de ses spécificités : elle entre dans la catégorie des zones à activité diversifiée, comme cinq autres zones d'emploi picardes.

Les trois sphères économiques

L'approche des caractéristiques économiques des territoires repose sur la répartition de l'emploi en trois sphères économiques :

La **sphère productive** regroupe les emplois qui produisent des ressources pouvant être exportées hors du territoire et donc soumis à la concurrence. Elle comprend l'industrie, l'agriculture et le tertiaire productif qui regroupe les services associés à la production.

Les emplois de la **sphère résidentielle** répondent à la demande locale mais peuvent, en partie, répondre à la demande de non résidents (tourisme...). Cela comprend la construction et le **tertiaire résidentiel** : commerce, services destinés aux particuliers.

La **sphère publique** répond aussi à la demande locale mais se distingue par son financement public. Elle comprend les activités d'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Les résultats présentés pour la Picardie sont issus de trois typologies réalisées nationalement pour les années 1975, 1990 et 2009 sur l'ensemble des zones d'emploi de métropole selon leurs contours de 1990*. Ces typologies mettent en avant les surreprésentations locales des composantes de l'emploi et permettent d'approcher le rôle des territoires dans l'ensemble national depuis 40 ans.

*Ces travaux nationaux ont été publiés dans l'article "La tertiarisation de l'économie et le rétrécissement de la sphère productive" d'Économie et statistique n°462-463, 2013 - Vincent Hecquet.

Diversification dans les grandes zones d'emploi, spécialisation dans les petites

En raison du développement des emplois du tertiaire, la sphère publique et la sphère résidentielle sont réparties plus uniformément sur le territoire national en 2009 qu'en 1975.

Par rapport à la métropole, la spécificité industrielle des 14 anciennes zones d'emploi picardes s'estompe au profit du tertiaire.

En 1975, seulement deux zones n'étaient pas "industrielles" : le Laonnois et la zone d'Abbeville-Ponthieu dont l'économie était davantage tournée vers la sphère du tertiaire résidentiel.

En 1990, le tertiaire fait son apparition dans les spécificités de la zone d'Amiens ainsi que dans les zones d'emploi le long de la vallée de l'Oise, de Beauvais jusqu'à Saint Quentin. Ces dernières demeurent toutefois fortement industrielles contrairement à Amiens. Les activités tertiaires restent en retrait dans les petites zones d'emploi : ainsi le Vimeu⁴, le Santerre-Somme et le Santerre-Oise conservent une forte orientation industrielle, la Thiérache et la zone de Château-Thierry se distinguent par leur économie agricole.

En 2009, six zones d'emploi gardent une dominante industrielle : le Compiégnois, le Vimeu, le Santerre-Oise, le Santerre-Somme, Tergnier-Chauny-La Fère et la Thiérache à la marge entre industrie et agriculture. A l'exception du Compiégnois, il s'agit des plus petites zones d'emploi de la région.

Six zones ont des activités diversifiées, notamment les plus grandes : le Sud-Oise, Amiens, Beauvais, Saint Quentin, Soissons et Abbeville. Compiègne, qui compte parmi les plus grandes zones d'emploi de la région, se situe à la frontière entre ce groupe de zones d'activités diversifiées et les zones les plus industrielles, avec 24% d'emplois industriels et 38% d'emplois dans la sphère résidentielle.

La sphère publique et le tertiaire résidentiel sont la marque de l'économie du Laonnois, spécificité partagée avec la zone de Châlons-en-Champagne, la préfecture de Champagne-Ardenne. La spécificité de la zone de Château-Thierry reste l'agriculture.

Une économie structurée par des pôles urbains aux fonctions multiples

L'évolution du tissu productif depuis 1975 apparaît fortement liée à la taille des pôles urbains. La fonction de pôle d'emploi des villes se renforce en raison du développement de la sphère résidentielle et de la sphère publique dans les centres urbains alors que la périurbanisation grignote l'espace rural.

Ce "grignotage" est nettement visible en comparant le découpage des zones d'emploi actuel avec celui de 1990. Les petites zones d'emploi industrielles ou agricoles de 1990 sont toutes moins étendues au profit des zones ayant un pôle urbain plus important. Ainsi la partie sud du Santerre-Somme se regroupe avec la zone d'Amiens, l'impact est encore plus important pour le Santerre-Oise qui se trouve partagé entre les trois autres zones d'emploi de l'Oise.

Par rapport au classement de l'ensemble des zones d'emploi de métropole, la Picardie présente une constante de 1975 à 2009, l'absence de zones d'emploi spécialisées dans les activités tertiaires productives

¹Cf : Article éponyme, Économie et Statistique n°462-463, 2013 - Vincent Hecquet

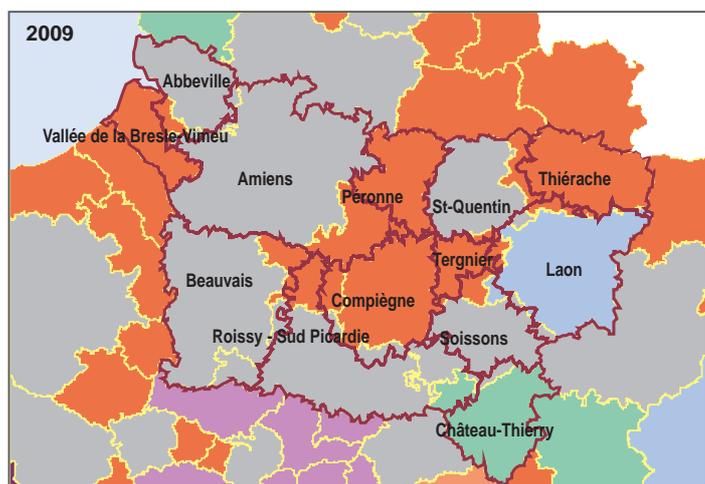
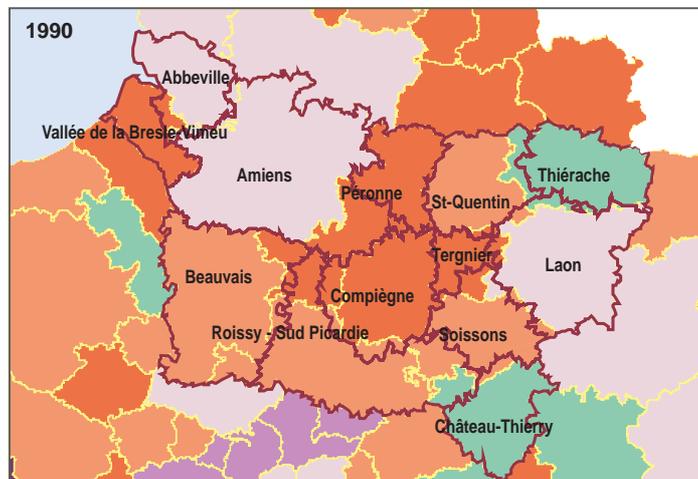
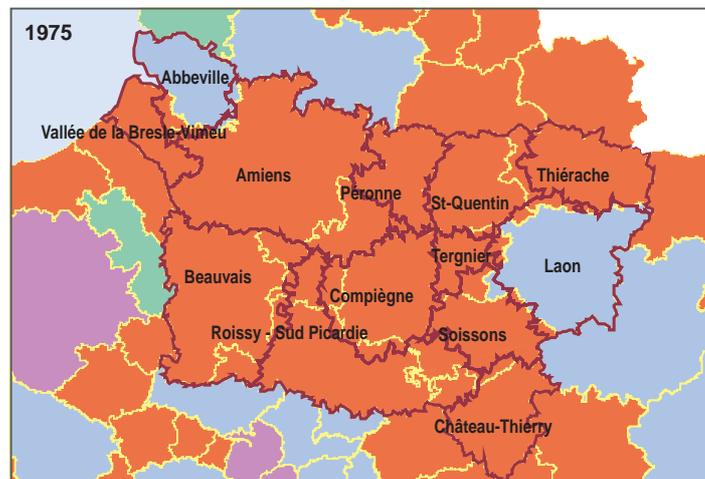
²Cf : encadré

³Partie picarde de la zone d'emploi interrégionale « Roissy-Sud-Picardie »

⁴Partie picarde de la zone d'emploi interrégionale « Pays de Bray-Vimeu »

et résidentielles. Cette classe comprend les plus grandes métropoles régionales dont Orléans, Lille et Calais chez nos voisins. Comme ses voisins de Reims et Rouen, la zone d'emploi d'Amiens a une

activité économique moins concentrée sur le tertiaire productif et résidentiel. ■

1 De 1975 à 2009, de douze à six zones d'emploi industrielles en Picardie


— Zone d'emploi contours 2010
— Zone d'emploi contours 1990

Zones tertiaires non spécialisées
■ Tertiaire productif et résidentiel
■ Tertiaire et sphère productive
■ Tertiaire et industrie

Zones diversifiées
■ Activités diversifiées

Zones spécialisées
■ Administration et résidentiel
■ Industrie et tertiaire
■ Dominante industrielle
■ Dominante agricole

Source : Insee, recensements de la population

2 De 12 à 45 % des emplois, l'industrie est la marque des territoires davantage que les activités tertiaires

	Popu- lation en emploi	Emplois dans la zone	Emplois pour 100 actifs occupés	Établis- sements employeurs au 31/12/2010	Emploi salarié au 31/12/2010							Dominante de l'économie	
					Répartition par sphère économique en %**								dont employé dans une entreprise exportatrice en %
					Sphère productive			Sphère résidenti- elle	Sphère publique	dont			
					Agriculture	Industrie	Tertiaire productif			employé dans une entreprise exportatrice en %			
Sud-Picardie*	164 254	123 919	75,4	9 671	102 582	1,0	17,5	8,9	41,1	31,4	37,8		
Amiens	155 723	152 457	97,9	11 341	134 627	1,1	16,2	9,1	33,5	40,1	38,2		
Beauvais	104 822	85 344	81,4	6 838	75 426	1,0	22,4	9,0	34,1	33,6	45,6	Activité diversifiée	
Saint-Quentin	50 531	48 057	95,1	4 008	40 226	1,2	19,2	7,5	36,9	35,1	41,4		
Soissons	36 451	31 598	86,7	2 872	26 122	2,1	16,6	7,7	37,0	36,6	33,5		
Abbeville	25 847	24 410	94,4	2 500	19 697	3,7	14,5	7,9	36,2	37,7	21,5		
Compiègne	85 132	75 174	88,3	5 856	63 376	0,9	24,0	9,2	38,8	27,1	40,5		
Vimeu*	22 072	20 626	93,4	1 620	14 896	1,4	45,4	4,2	26,0	22,9	54,4		
Péronne	21 042	21 903	104,1	1 907	17 644	5,7	32,6	6,3	31,1	24,4	54,5	Industrie	
Thiérache	20 866	19 642	94,1	1 671	15 040	1,7	29,7	4,2	27,7	36,7	55,8		
Tergnier	20 361	17 731	87,1	1 333	14 305	1,1	20,7	5,6	34,4	38,3	38,2		
Laon	40 354	35 691	88,4	3 174	28 942	2,2	12,4	5,6	37,2	42,6	32,1	Administration	
Château-	27 871	22 250	79,8	2 408	16 384	5,5	18,4	3,9	38,1	34,1	36,1	Agriculture	
Picardie	775 326	678 802	87,6	55 199	569 267	1,5	19,9	8,1	36,0	34,5	40,1		

*Partie picarde des zones d'emploi de Roissy-Sud Picardie et de Vallée de la Bresle-Vimeu

**Valeur approchée par la nomenclature en huit secteurs utilisée dans les fiches par zones d'emploi, la sphère agricole est sous estimée en l'absence de l'emploi non salarié

Source : Insee, recensement 2010 et Clap 2010

Les zones d'emploi picardes

